

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La Commune paye au Regent 90 francs en Argent il perçoit de la Nation au Chataud de Bonmouze 12 Quarterons de froment, et en Argent 14 francs et 12 sols

Rien

point

Comme cidessus 12 Quarterons de froment et 14 Livres 12 sols en Argent et comme cidessus de la Commune 90 francs y compris 8 Livre p. s. d. p. t.

rien

point

il n'y en a point

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Au Vaud le 6^o Mars 1799

Pierre Christinet Regent

Au Vaud

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

155

N. 97

Premiers Classes du Collège de Nyon

Royés la Sablette du second Instituteur pour tous les articles communs aux 15 Classes du Collège

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

Depuis le 1. Avril jusqu'au 1. 8. au matin & après midi. les autres 6 mois à la nuit & au soir.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

chacun subdivisé selon la capacité.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

La lecture sur des livres historiques, la Religion, la Géographie ancienne & moderne, la Grammaire & l'orthographe française, l'arithmétique, la mythologie, & deux ecclésiastiques, un cours de Géométrie & de Sphère. Le Latin depuis les 1. Rudimens jusqu'à Horace. Les livres élémentaires se trouvent en usage dans cette école tout 1. de la lecture d'histoire abrégée de Houston, 2. de la Religion abrégée de Faber, 3. de la Géographie large & petite de Oltmanns, 4. de la Grammaire française de Bailly, 5. des livres de la langue & orthographe française de l'ancien, 6. de la lecture, tout les Rudimens, & autres livres admis dans les collèges du pays.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, }
b. En été, } soit garçons ou filles.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Trente deux ans.

Deux fils & un garçon.

Depuis 52 ans.

consacré au Ministère en 1791. A été dans le poste

Evêché de Bâle pendant 1 an à Bâle sous l'Evêché de Solothurn

aussi pendant un an depuis 1793. & Instituteur à Lyon

Subsidiaire pour la prédication des Eglises de Genève & de la Savoie à l'heure de l'après-midi.

onze élèves & étoit tous garçons.

Rien. 15 bl. pour le chauffage & l'hygiène.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*De la Commune de Nyon N° 528. archives
le bois de Bourgeois, comme les autres Instituteurs*

1re Classe du Collège de Nyon

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Seconde Classe du Collège de Nyon

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Nyon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Ville, Chef lieu de District

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *de Nyon*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

1/4 d'heure Nyon Ville, 280 maisons, (fermes) Bois Doyy Collorey, Sur les Sattes, Vuarpillard (Calve), Changins la redoute

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*157
N° 78*